

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2015/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 24 septembre 2015**

**DCM N° 15-09-24-32**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association Handicap International.**

**Rapporteur: M. SCUDERI**

L'association Handicap International mène depuis de nombreuses années une campagne de sensibilisation et de mobilisation contre les dangers et dégâts occasionnés par les mines anti-personnel et autres armes comparables.

Dans ce cadre, elle organise chaque année une journée nationale de mobilisation se traduisant par l'opération « Pyramide de chaussures », dont la 21<sup>ème</sup> édition est prévue ce samedi 26 septembre.

Comme chaque année, la Ville de Metz est sollicitée par l'association afin de participer à l'organisation de la Pyramide de Chaussures qui sera mise en place à Metz.

Il est proposé de verser une subvention de 400 € à l'association Handicap International afin de contribuer au financement de cette opération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 portant adoption d'un règlement d'octroi de subventions aux actions citoyennes,

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de faire de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la citoyenneté à Metz un axe majeur de son action,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE VERSER** une subvention de 400 euros à l'association Handicap International,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Relations usagers, qualité et citoyenneté  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37    Absents : 18                      Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**